

MARQUES D'IDENTIFICATION DES NAVIRES DE PLAISANCE EN MER

(Navires à moteur, Navires à voile)

TYPE de NAVIRE	LONGUEUR du NAVIRE	QUELLE MARQUE ? et Où ?	MARQUE EXTÉRIEURE	MARQUE INTÉRIEURE						
<u>Navire à moteur</u> :	Moins de 7 mètres	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque (ou de la superstructure)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 cm</td> <td style="text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	<p>Elle concerne tous navires, sauf les Véhicules Nautiques à Moteur (exemples: Scooters de mer, « Jet-Ski », etc...)</p> <p>Cette marque est constituée par le n° d'immatriculation du navire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle doit être visible à l'intérieur, à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit. - Elle est de dimension libre sans être inférieure aux dimensions suivantes : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Hauteur : 1 cm Épaisseur : 0,1 cm </div>
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								
	Entre 7 et 12 mètres	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque (ou de la superstructure)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7 cm</td> <td style="text-align: center;">3 cm</td> <td style="text-align: center;">0,8 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	7 cm	3 cm	0,8 cm	
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
7 cm	3 cm	0,8 cm								
	Plus de 12 mètres	Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque (ou de la superstructure)	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12 cm</td> <td style="text-align: center;">5 cm</td> <td style="text-align: center;">1,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	12 cm	5 cm	1,5 cm	
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
12 cm	5 cm	1,5 cm								
<u>Navire à voile</u> :	Moins de 7 mètres	Nom du navire et le nom (ou les initiales) du service d'immatriculation à la poupe	Mais pas d'obligation de marques extérieures pour les voiliers de cette tranche de longueur	<ul style="list-style-type: none"> - Elle est obligatoire depuis le 01.06.2009 pour tous navires immatriculés pour la 1ère fois. - Mais à partir du 1er Janvier 2012 elle sera OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NAVIRES, quelque soit le type du navire et quelque soit la date de son immatriculation. - Cette marque permet de mieux identifier les navires notamment en cas de recherche et de sauvetage. <p>En donnant cette marque par VHF aux secours, un navigateur en difficulté pourra ainsi être aisément identifié.</p>						
	Entre 7 et 12 mètres	Nom du navire et le nom (ou les initiales) du service d'immatriculation à la poupe	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 cm</td> <td style="text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>		Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								
	Plus de 12 mètres	Nom du navire et le nom (ou les initiales) du service d'immatriculation à la poupe	Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7 cm</td> <td style="text-align: center;">3 cm</td> <td style="text-align: center;">0,8 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	7 cm	3 cm	0,8 cm	
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
7 cm	3 cm	0,8 cm								

MARQUES D'IDENTIFICATION DES NAVIRES DE PLAISANCE EN MER (suite)

(Embarcations propulsées par l'énergie humaine, Annexes, Véhicules Nautiques à Moteur)

TYPE de NAVIRE	LONGUEUR du NAVIRE	QUELLE MARQUE ? et Où ?	MARQUE EXTÉRIEURE	MARQUE INTÉRIEURE						
<p><u>Embarcation propulsée par l'énergie humaine</u> :</p> <p>(exemples: Kayaks, canoës, etc...)</p>	<p>Toutes</p> <p>(NOTA: Les kayaks ou canoës de moins de 4 mètres <u>ne peuvent être immatriculés</u> et sont donc limités uniquement à une navigation dans la bande des 300 mètres du rivage)</p>	<p>Numéro d'immatriculation sur les 2 côtés de la coque Mais ces marques ne sont pas obligatoires pour ce type de navire.</p> <p>(Si choix volontaire des marques voir dimensions colonne de droite)</p>	<p>Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 cm</td> <td style="text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	<p>Elle concerne tous navires, sauf les Véhicules Nautiques à Moteur (exemples: Scooters de mer, « Jet-Ski », etc...)</p> <p>Cette marque est constituée par le n° <u>d'immatriculation du navire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle doit être visible à l'intérieur, à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit. - Elle est de dimension libre sans être inférieure aux dimensions suivantes : Hauteur : 1 cm Épaisseur : 0,1 cm
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								
<p><u>Annexe</u> :</p>	<p>Seules les embarcations de <u>moins de 2,50 mètres</u> peuvent être considérées comme <i>annexes</i></p>	<p>Les mêmes marques que son navire porteur précédées des 3 lettres AXE</p>	<p>Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 cm</td> <td style="text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	<ul style="list-style-type: none"> - Elle est obligatoire depuis le 01.06.2009 pour tous navires immatriculés pour la 1ère fois.
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								
<p><u>Véhicules Nautiques à Moteur (V.N.M.)</u> :</p> <p>(exemples : Scooter de mer, "Jet-ski" ...)</p>	<p>Toutes</p>	<p>Numéro d'immatriculation visible en navigation sur les 2 côtés de la coque</p>	<p>Dimensions libres sans être inférieures aux données ci-dessous :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Hauteur :</td> <td>Largeur :</td> <td>Épaisseur :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 cm</td> <td style="text-align: center;">1,5 cm</td> <td style="text-align: center;">0,5 cm</td> </tr> </table>	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :	4 cm	1,5 cm	0,5 cm	<ul style="list-style-type: none"> - Mais à partir du 1er Janvier 2012 elle sera OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NAVIRES, quelque soit le type du navire et quelque soit la date de son immatriculation. - Cette marque permet de mieux identifier les navires notamment en cas de recherche et de sauvetage. <p>En donnant cette marque par VHF aux secours, un navigateur en difficulté pourra ainsi être aisément identifié.</p>
Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :								
4 cm	1,5 cm	0,5 cm								

Exemple de marquage sur fond clair : **AJ B52181**

Exemple de marquage sur fond foncé: **DZ 292722**

Textes de référence:

- Décret n°2009-393 du 8 avril 2009 fixant les marques d'identification des navires de plaisance en mer. (Journal Officiel du 10.04.2009)

- Arrêté du 8 avril 2009 relatif aux marques d'identification des navires de plaisance en mer. (Journal Officiel du 10.04.2009)